**Lettre de mission - Assistance à la télédéclaration de l'Impôt sur le Revenu**

|  |  |
| --- | --- |
| **Entre**La société : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Forme juridique : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_au capital de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ eurosImmatriculée au RCS de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_sous le n°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ayant son siège : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Représentée par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_agissant en qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,Ci-après dénommée le "Conseiller" | **Et**Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,Ci-après dénommée le "Client" |

# Présentation

Dans le cadre des prestations contractuelles liant le Conseiller et son Client, le Conseiller propose son assistance pour l'établissement de la déclaration de revenus de son Client et pour en effectuer la télétransmission.

Cette assistance comprend :

* l'aide à l'établissement du contenu de la déclaration de revenus, sur la base des informations transmises par le Client,
* la mise à disposition du Client d'une solution technique lui permettant de valider sa déclaration et de procéder, en son nom propre, à son envoi dématérialisé auprès de la DGFiP. Cette solution permet également au Client de se tenir informé de l'état d'avancement de sa déclaration, et notamment de vérifier qu'elle a été acceptée ou refusée par l'administration fiscale.

# Aide à la rédaction de la déclaration

Le Client reconnaît avoir été averti du risque généré par l'omission, la sous ou la sur-évaluation des montants des revenus et charges entrant dans le calcul de cet impôt. En aucun cas le Conseiller ne pourra être tenu pour responsable de ces manquements dont le Client accepte d'assumer seul les conséquences. Le Client accepte en particulier la possibilité que l’administration fiscale lui demande des détails et des justificatifs sur ces revenus et charges. Ce contrôle peut aboutir à un redressement de la base d’imposition entraînant la réclamation de droits complémentaires et des intérêts de retard.

# Aide à l'envoi de la déclaration

Une fois le contenu de la déclaration établi par le Conseiller, celui-ci la met à la disposition du Client sur une plateforme internet dédiée dénommée "Portail fiscal".

Lors de la mise à disposition de la déclaration sur ce portail par le Conseiller, le Client reçoit un mail lui permettant de se connecter sur le Portail fiscal. Le Client doit alors valider le contenu de la déclaration préparée par le Conseiller et procéder lui-même à son envoi à l'administration fiscale. Le Client est donc seul responsable du contenu transmis à la DGFiP ainsi que du respect de la date limite de dépôt de la déclaration. Si le Client ne procède pas à cet envoi, la Télédéclaration ne sera pas effectuée et aucune déclaration de revenus n'aura donc été transmise à la DGFiP.

Le Portail fiscal est une solution internet proposée par la société Harvest, agréée par l'administration fiscale pour le dépôt des déclarations de revenus par voie dématérialisée (partenaire EDI n°7500903). L'utilisation de ce Portail nécessite l'acceptation par le Client des Conditions Générales d'Utilisation disponibles sur le Portail fiscal.

# Suivi de la télédéclaration

Après envoi de la déclaration par le Client via le Portail fiscal, la DGFiP contrôle cette déclaration et retourne un compte-rendu positif (acceptation de la déclaration) ou négatif (rejet de la déclaration).

En cas de rejet, le Conseiller et le Client sont informés par l'envoi d'une notification par mail et par la mise à jour du suivi de la déclaration dans leur espace personnel sur le Portail fiscal. Le Client s'engage à consulter régulièrement le suivi de sa déclaration pour s'assurer de la réception de la réponse de la DGFiP et, le cas échéant, à informer le Conseiller d'un éventuel rejet nécessitant une correction de la déclaration et un nouveau dépôt.

|  |
| --- |
| Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ :  |
| Le Conseiller | Le Client |